



REGLEMENT TRAIL DE JOUQUES 2021

L'Association **Jouques Génération Raid** organise, le dimanche **12 Décembre 2021** le Trail de Jouques pour adultes aux **Domaine Saint Antonin**.

□ **Article 1 :**

Course ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, à partir de la catégorie Senior (être âgé de 18 ans).

□ **Article 2 :**

L'inscription au « Trail de Jouques » implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

□ **Article 3 :**

« Le Trail de Jouques » est une course pédestre disputée sur sentiers et chemins balisés, courue en semi auto suffisance sur un parcours de 11Km (D+250m), 17Km (D+550m) ou 40km (D+1900m) avec départ, arrivée, et parking au domaine Saint Antonin.

Les cartes des parcours ainsi que les traces ne sont pas disponibles car certaines portions passent sur des propriétés privées avec des demandes d'autorisation de passage.

□ **Article 4 :**

Le parcours est conforme au règlement hors catégorie des courses hors stades.

□ **Article 5 :**

Le coureur doit être autosuffisant pour son ravitaillement solide et doit prendre en charge une part de son ravitaillement liquide (une réserve d'eau de type camelbak ou bidon de 500mL d'eau minimum. Contrôle au départ).

- Sur le parcours de 11 km, il est proposé 1 ravitaillement en liquide,
- Sur le parcours de 17 km, il est proposé 1 ravitaillement en liquide,
- Sur le parcours de 40 km, il est proposé 2 ravitaillements en liquide. Plus 2 points d'eau à disposition

□ **Article 6 :**

Chaque concurrent devra fournir un CERTIFICAT MEDICAL de moins d'un an avec la mention '**apte à la course à pied en compétition**'. Les coureurs possédant une licence sportive affiliée à FFA, FFtri, UFOLEP ou toutes autres fédérations sportives agréées portant la mention athlétisme n'ont pas besoin de présenter un certificat médical. Ils présenteront leur licence au moment du retrait des dossards. L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.

□ **Article 7 :**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile au capital limité. Ils déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique (immédiat ou futur) ou en cas de vol.

□ **Article 8 :**

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

□ **Article 9 :**

Les dossards seront retirés la veille de la course de 17 h à 18 h 30 au domaine Saint Antonin et le jour de l'épreuve à partir de 7 h30.

□ **Article 10 :**

Le départ de l'épreuve 40 kms sera donné à 9h00 avec briefing obligatoire à 8h45. Fin de la course à 15h30
Le départ de l'épreuve 17 kms sera donné à 10h00 avec briefing obligatoire à 9h45. Fin de course 13h00
Le départ de l'épreuve 11 kms sera donné à 10h30 avec briefing obligatoire à 10h15. Fin de course 13h00
Tout choix de parcours est irréversible.

Article 11 :

Deux portes horaires, avant et après la Sainte Victoire, seront disposées sur le parcours long ; les coureurs hors délais seront rapatriés à l'arrivée par l'organisation, ils ne pourront pas terminer l'épreuve ou rallier l'arrivée par leur propre moyen et dans tous les cas ces coureurs ne seront pas classés.



REGLEMENT TRAIL DE JOUQUES 2021

□ **Article 12 :**

En cas de mauvais temps, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve ou de proposer un parcours de repli.

□ **Article 13 :**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

□ **Article 14 :**

Il ne pourra pas se tenir de cérémonie pour la remise des prix mais nous pourrions distribuer les récompenses individuellement et annoncer l'ordre d'arrivée à partir de 13 heures pour les parcours 11 & 17 kms et à partir de 14h pour le parcours 40 km.

Liste des récompenses offertes pour chaque parcours :

3 premiers au scratch + les 3 premières féminines.

□ **Article 15 :**

Inscriptions en ligne possible jusqu'au vendredi 10 décembre 2021 avec tarif préférentiel jusqu'à 1 mois avant l'épreuve

PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE !!! :

	Inscription jusqu'au 09/11/2021	Inscription du 10/11/2021 au 10/12/2021	Inscription le jour de l'épreuve
Parcours de 11 km	14 euros	19 euros	IMPOSSIBLES
Parcours de 17 km	16 euros	21 euros	
Parcours de 40 km	22 euros	27 euros	

□ **Article 16 :**

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée et sont limitées à 300.
Aucun remboursement ne sera effectué après engagement.

□ **Article 17 :**

Les organisateurs s'engagent à respecter et à faire appliquer les règles sanitaires contre la COVID-19 en vigueur le jour de l'épreuve.

Veillez à bien vous renseigner avant de vous inscrire, par exemple avec le lien ci-dessous :

<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/covid19/>